

La Commission Sportive
DAMES et MESSIEURS
MIXTE

Jean-Pierre ARTRU
Emmanuelle COFFIN
Laurence BOITE

N° d'HOMOLOGATION :

DAMES :

MESSIEURS :

MIXTE :

Les **Championnats Seniors d'Automne dames, messieurs et mixte par équipes 2021** sont réservés aux clubs affiliés à la FFT et à leurs membres FEMININS ou MASCULINS, en **possession de la licence 2021** faisant état de l'autorisation de compétition et **validée au plus tard le 10/09/2020 pour les joueur(euse)s faisant le poids de l'équipe et, pour les remplaçant(e)s, au plus tard la veille de la première rencontre à laquelle le(la) joueur(euse) participe, toujours dans le respect des classements.**

Tout(e) joueur(se) dans l'impossibilité de présenter au juge-arbitre une licence valide verra son équipe **DISQUALIFIÉE** (pour équipe incomplète) d'où **moins 1 point** pour la rencontre considérée.

Les joueurs et joueuses inscrit(e)s en championnat seniors d'Automne ne peuvent participer ni au Championnat Seniors Plus 35 ans mixte, ni aux Championnats Seniors Plus de ligue.

ATTENTION

Les dames et messieurs inscrits respectivement en seniors d'Automne dames et messieurs ne peuvent pas jouer en seniors d'Automne mixte et inversement, même pour un remplacement occasionnel.

Les divisions sont composées selon le poids des équipes (classement pris en compte pour le calcul : 3 meilleurs joueurs ou joueuses pour les championnats dames et messieurs, 2 meilleurs joueurs et la meilleure joueuse pour le championnat mixte).

Les équipes d'un même club peuvent être constituées sans suivre l'ordre des classements.

RAPPEL

LE CLASSEMENT MENSUEL SERA APPLIQUÉ DÈS SA SORTIE EN PHASE DE POULES COMME EN PHASE FINALE.

ATTENTION

Le classement à prendre à compte est toujours celui du jour initialement prévu de la rencontre, même si celle-ci est reportée, et ce quel que soit la phase du championnat.

Les joueur(euse)s concerné(e)s par une évolution de leur classement ne changent pas d'équipe, mais simplement d'ordre au sein de leur équipe si nécessaire. Ils doivent rééditer leur licence, à présenter aux juges-arbitres.

Pour tout point non précisé dans le règlement de cette compétition, il sera fait référence aux dispositions générales des **RÈGLEMENTS SPORTIFS DU CHAMPIONNAT SENIORS DE PRINTEMPS.**

I- COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Chaque équipe comprend, pour chaque rencontre, au moins 3 joueuses ou joueurs et au maximum 5 joueuses ou joueurs pour les championnats messieurs ou dames, et au moins 2 joueurs et 1 joueuse et au maximum 3 joueurs et 2 joueuses pour le mixte.
- 1 joueur(euse) **Nouvellement Qualifié(e)** est autorisé(e) à jouer par rencontre, **mais 2 peuvent être inscrit(e)s.**
- Les joueur(euse)s de simple sont désigné(e)s pour chaque rencontre par ordre de force en se basant sur le classement officiel de la FFT.
Les joueur(euse)s de double peuvent être différent(e)s des joueur(euse)s de simple, et le classement d'un(e) (des) joueur(euse)(s) de double peut être supérieur à celui d'un(e) (des) joueur(euse)(s) participant aux simples.

- REMPLACEMENT D'UN(E) JOUEUR(EUSE) AU SEIN D'UNE ÉQUIPE :** le (la) joueur(euse) remplaçant(e) **ne doit appartenir à aucune équipe des championnats Plus 35 et Plus 45, ni aucune équipe du Championnat Seniors d'Automne, mixte ou pas selon le cas (voir ci-dessus), et doit avoir un classement égal ou inférieur, quel qu'il soit, à celui du joueur ou de la joueuse remplacé(e), qu'il s'agisse des simples comme du double. Exemple : équipe 1 composée de 1 15/5 et 2 +30, équipe 2 commençant à 30/1. Pour remplacer l'un(e) des +30 dans la 1, on peut prendre un(e) joueur(euse) classé(e) de NC à +30, et pour remplacer le(la) 15/5, un(e) joueur(euse) classé(e) de NC à 15/5, et ce même si le(la) meilleur(e) joueur(euse) de la 2 est 30/1. Le poids initial de l'équipe, calculé à l'inscription, ne doit jamais être augmenté.**

ATTENTION

5. **Les équipes classées 1^{ères} de poules, voire les 2^{èmes} selon le nombre de poules de la division, seront retenues pour jouer la phase finale.** Ne pourront participer à cette phase finale que les joueurs ayant disputé au moins une rencontre de poule (en simple ou en double) dans le présent championnat (quelles que soient la division ou l'équipe dans lesquelles ils ont évolué en poule), sauf en cas de force majeure (voir règlement des Interclubs Seniors de Printemps) et sous réserve de l'acceptation de la responsable de l'épreuve, à contacter.
6. Les **ententes** ne sont possibles **qu'entre 2 clubs au maximum** et à la condition que l'un des 2 clubs **N'AIT AUCUNE ÉQUIPE INSCRITE dans ce championnat, et ce sans limitation de classement.**
 Dans le cas présent de rencontres en **4 matchs (3 simples + 1 double)** : seul(es) **3 joueurs ou joueuses** du club qui n'a pas d'équipe peuvent être inscrit(e)s, mais **2 seulement sont autorisé(e)s à jouer** pour chaque rencontre.
Toute demande d'entente doit être impérativement soumise à l'approbation de la Commission Sportive avant inscription définitive.

II- RENCONTRES et REPORTS

Les rencontres de poules ont lieu selon la périodicité suivante : semaines 38, 39, 41, 42 et 44, tandis que celles de la phase finale se joueront sur 2, voire 3 week-ends consécutifs.

Les rencontres sont fixées le dimanche à 9h00 et **toutes les parties sont disputées dans la même journée.** Avec l'accord des 2 capitaines, elles peuvent être avancées au samedi ou éventuellement ne commencer qu'à 13h30 le dimanche, à condition, dans ce cas, d'être jouées sur **2 courts minimum** et de se **terminer le jour-même.** En cas de litige ou de désaccord pour le choix du jour et de l'heure de la rencontre, celle-ci se déroule **impérativement à 9h00 au jour fixé par le calendrier.** Une rencontre ne peut être **reportée** que pour cause d'**intempéries.** La rencontre reportée doit être jouée le **samedi** suivant la date initialement prévue en phase de poules comme en phase finale.

Les demandes de report doivent être **IMPERATIVEMENT** signalées dans la **Gestion Sportive** (case "report" à cocher). La Commission Sportive procédera alors à l'enregistrement de la date de report prévue par le calendrier, afin que la saisie de la feuille de matchs soit possible le moment venu.

Une équipe qui, pour toute autre raison que les intempéries, prendrait l'initiative du report d'une rencontre sans avertir au préalable le Comité et prendre l'avis du responsable de l'épreuve, se verra disqualifiée.

NB : C'est toujours le club visité, même s'il s'agit d'un report ou d'une inversion de rencontre, qui fournira les balles et la feuille de matchs (document à demander au Comité si nécessaire)

CALENDRIER DES RENCONTRES 2021

PHASES	JOURNEES	DATES DES RENCONTRES	DATES DE RATTRAPAGE AU PLUS TARD	CLTS MENSUELS A PRENDRE EN COMPTE
de POULES	1 ^{ère} Journée	20 septembre 2020	26 septembre 2020	Du 7 septembre 2020
	2 ^{ème} Journée	27 septembre 2020	03 octobre 2020	
	3 ^{ème} Journée	11 octobre 2020	17 octobre 2020	
	4 ^{ème} Journée	18 octobre 2020	24 octobre 2020	Du 5 octobre 2020
	5 ^{ème} Journée	01 novembre 2020	07 novembre 2020	
FINALE	1 ^{ère} Journée	15 novembre 2020	21 novembre 2020	Du 2 novembre 2020
	2 ^{ème} Journée	22 novembre 2020	28 novembre 2020	
	3 ^{ème} Journée éventuelle	29 novembre 2020	05 décembre 2020	

III- DÉROULEMENT DES RENCONTRES :

Messieurs et Dames : 3 SIMPLES et 1 DOUBLE

Mixte : 2 SIMPLES messieurs, 1 SIMPLE dames et 1 DOUBLE mixte

Les parties sont disputées sur toute surface homologuée, couverte exclusivement en cas de pluie.

Ordre des parties : Dames et Messieurs

RAPPEL →

- SIMPLE n°3
- SIMPLE n°2
- SIMPLE n°1
- DOUBLE

} ou simultanément si courts disponibles

Mixte

- SIMPLE n°2 Messieurs
- SIMPLE Dames
- SIMPLE n°1 Messieurs
- DOUBLE MIXTE

Format de jeu : SIMPLES : 2 manches gagnantes de 6 jeux avec AVANTAGES à 40A et avec jeu décisif à 6/6 (format 1).



ATTENTION

RÈGLE DU DOUBLE : APPLICATION DU POINT DECISIF à 40A LORS DES 2 PREMIERES MANCHES et SUPER JEU DECISIF en 10 POINTS à la PLACE de la 3^{ème} MANCHE (format 4).

En double mixte, le joueur du même sexe que le serveur recevra le point décisif. Les joueurs de l'équipe qui relance ne peuvent changer de position pour recevoir le point décisif.

La saisie du score de la 3^{ème} manche dans la Gestion Sportive se fait par 1/0.

IV- ATTRIBUTION DES POINTS

CHAQUE SIMPLE	1
DOUBLE	2
SCORE	5/0 4/1 ou 3/2

Rencontre gagnée	3
Rencontre perdue	1
Disqualification	-1
Forfait	-2

Score 4/0

V- RÔLE DU CLUB QUI REÇOIT

1. Il prend contact avec l'équipe qui se déplace et prévoit le juge-arbitre et les arbitres. **Le capitaine d'une équipe ne peut en aucun cas être le juge-arbitre de la rencontre.** Le cas échéant, son équipe sera disqualifiée par la Commission Sportive (moins 1 point) quel que soit le résultat de la rencontre.
2. Il fournit trois balles neuves pour chaque partie de simple, qui serviront également pour le double.
3. Chaque capitaine doit présenter la feuille de composition de son équipe au juge-arbitre.
4. L'équipe receveuse réservera un bon accueil à l'équipe visiteuse.

5. **Les clubs visités ont l'obligation de saisir la feuille de rencontre directement sur la**

ATTENTION



dans les 48 heures suivant la rencontre, soit au plus tard le MARDI à minuit.

OBLIGATION aussi de saisir le juge-arbitre (pour recensement de son activité) et les capitaines d'équipes.

Le feuillet bleu est conservé par le Juge Arbitre de la rencontre et les feuillets verts par les clubs.

ATTENTION

Merci d'être vigilants sur la saisie, plus encore les week-ends qui précèdent la sortie du classement mensuel car nous n'avons plus la main pour corriger les erreurs et devons en référer à la Fédération pour la mise à jour des palmarès.

IMPORTANT : En cas de problème et ce, quel qu'il soit, le capitaine d'équipe doit toujours prendre contact avec le RESPONSABLE de l'épreuve du Comité.

VI- RÉCLAMATIONS *(voir chapitre X du championnat Seniors de Printemps)*

Elles doivent toujours être portées par écrit sur le feuille de matchs pour être recevables et adressées dès le lendemain de la rencontre au Comité, sauf fait connu postérieurement à la rencontre.

VII- SANCTIONS

1. Sanction financière

RAPPEL

Tout forfait sera sanctionné par une amende de 50€.

2. Sanction sportive

ATTENTION

Une équipe 2 fois disqualifiée, ou 2 fois forfait, ou 1 fois disqualifiée et 1 fois forfait, sera déclarée forfait général et le classement dans la poule sera fait sans tenir compte de cette équipe.

**CE REGLEMENT RESTE SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS
A TOUT MOMENT PAR LA COMMISSION SPORTIVE.**